

discussions la valeur légale de l'une ou de l'autre décision et que nous nous prononcions sur leur mérite réciproque. Notre rôle doit ici se borner à raconter les faits. Cependant nous donnons assez de détails, et indiquons suffisamment les pièces officielles, pour que l'histoire, lorsqu'elle sera appelée à juger ces événements, puisse facilement remonter aux sources d'autorités. Du reste, le conflit est peut-être encore trop récent ; le calme n'est pas suffisamment établi dans les esprits, pour qu'une appréciation de ces faits et de ces jugements puisse être opportune.

Les expéditionnaires de St. Albans étaient donc en liberté ; mais leurs amis leur ayant annoncé une autre arrestation, ils crurent prudent de se soustraire par la fuite aux éventualités toujours incertaines d'un procès où leur vie était en question. Cette fuite fut mal organisée et conduite par des personnes qui, évidemment, ne connaissaient pas le pays. Quelques uns se dirigèrent vers les paroisses du Nord, deux d'entre eux passèrent une nuit l'Abord-à-Plouffe et revinrent ensuite à la Côte-des-Neiges ; plusieurs autres se rendirent dans les extrémités du comté de Terrebonne, où ils demeurèrent quelque temps dans la demeure d'un ami dévoué, et sous la protection des habitants de l'endroit. Le peuple admire toujours le courage franc et téméraire ; c'est le sentiment qui animait les villageois au milieu desquels ils se trouvaient. Les journaux et la renommée avaient porté jusque dans leur *township* les détails de l'incursion de St. Albans ; le peuple qui en voyait les auteurs au milieu de lui, s'étonnait de leur jeunesse et les aimait. On nous assure que plusieurs d'entre eux passèrent quelques semaines dans cet endroit, et ils ne s'éloignèrent que lorsque les sympathies, devenant trop vives et trop publiques, ils craignirent que leur retraite ne fût plus assurée. B. H. Young, de son côté, s'était rendu avec un compagnon à Terrebonne ; le cocher qu'il avait pris l'égara entre cet endroit et Trois-Rivières, ce qui retarda sa fuite de quelques jours. Cependant le Juge Smith avait lancé un mandat d'arrêt ; et toute la police, chargée de l'exécuter, déployait la plus grande activité pour l'arrestation des fugitifs.

Pendant que cette chasse s'opère avec des péripéties variées, laissons de côté tous ces personnages, pour raconter l'incident qui eut lieu immédiatement après la mise en liberté des prisonniers. Environ \$80,000 avaient été trouvées sur leurs personnes et déposées entre les mains de M. Guill. Lamothe, chef de la police à Montréal. Celui-ci entendant le jugement de la cour, qui se déclarait incompétente à retenir en captivité et à juger ces prisonniers, crut que lui, officier de la cour, ne devait pas avoir plus de pouvoir pour